

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEVREMOINE

Séance du 23 juin 2016

Nombre des membres du conseil municipal en exercice : 177
Nombre de conseillers municipaux présents : 114
Date de la convocation : 17 juin 2016
Date d'affichage du compte rendu et des délibérations : 13 juillet 2016

Le vingt-trois juin deux mille seize, à 20 h 00, le conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à Roussay, salle des loisirs, sous la présidence de Didier HUCHON, maire.

Conseillers municipaux présents : (116) Laurence Adrien-Bigeon, Véronique Antunes-Baptista, Marie-Josèphe Audoin, Marie-Bernadette Audouin, Philippe Bacle, Claire Baubry, Magali Belleval, Marion Berthommier, Dominique Besnier, Daniel Billaud, Philippe Blanchard, Dominique Bocheureau, Jérôme Boidron, Sylvie Boissinot, Isabelle Bouron, Jean-Luc Brégeon, Nadia Bretaudeau, Angélique Bruguier, Christophe Caillaud, Richard Cesbron, Julien Chambaraud, Eloïse Charrier, Mathieu Chevalier, Rita Chiron, Eric Chouteau, André Chouteau, Jean-Paul Chupin, Paul Clémenceau, Rémy Clochard, Maryse Coutolleau, Thierry Défontaine, Thierry Derzon, Jacques Deveau, Pierre Devêche, Anthony Drouet, Franck Dugas, Christelle Dupuis, Sophie Durand, Pascal Esnard, Alain Essolito, Cécile Fleurance, Jean-René Fonteneau, Valérie Fouquet, Jean-Marie Frouin, Soizic Frouin, Philippe Gaborieau, Franck Gaddi, Geneviève Gaillard, Roland Gerfault, Claudine Gossart, Rebecca Graveleau, Nathalie Griffon, Florence Grimaud, Nathalie Grolleau, Yohan Guédon, Sabrina Guimbretière, Nicole Guinaudeau, Monique Guinaudeau, Rachel Hérault, Didier Huchon, Andrée Huchon, Patricia Kieffer, Colette Landreau, Hélène Landron, Hervé Launeau, Sandrine Lebon, Paul Lecointre, Marie-Joëlle Lecointre, Nathalie Leroux, Marie-Annette Levêque, Béatrice Mallard, Paul Manceau, Véronique Marin, Yves Marquis, Jean-Louis Martin, Benoît Martin, Sébastien Mazan, Mickaël Mégrier, Simon Merceron, Isabelle Mériaux, Allain Merlaud, Michel Merle, Marielle Michenaud, Chantal Moreau, Geneviève Morillon, Lydie Papin, Véronique Pérez, Marie-Pierre Pérez, Géraldine Piétin, Dominique Pohnu, Marie-Line Poirion, Florence Poupin, Joël Praud, Jacky Quesnel, Marie-Odile Ransou, Bérangère Ripoché, Julie Ripoché, Xavier Ripoché, Michel Ripoché, Michel Rousseau, Chistian Rousselot, Lydie Rouxel, Jacques Roy, Geordie Siret, Denis Sourice, Lydia Sourisseau, Marie-Claire Starel, Jean-Luc Suteau, Murielle Suzenet, Jean-Michel Taillé, Jean-Luc Tilleau, Marie-Isabelle Troispoils, Gérard Vibert, Laurent Vigneron, Denis Vincent, Isabel Volant.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (40) Gilles Blanchard, Bénédicte Bossard, Fabrice Bréhéret, Emmanuel Bretaudeau, Morgan Brillouet, Marie-Paule Brochard, Solène Burgos, Frédéric Busnel, Yoann Chauvat, Cyrille Chiron, Sandrine Clément, Etienne Coutolleau, Karine Duparc, Vanessa Fortin, Anthony Foulonneau, Denise Gaboriau, Cassandra Gaborit, Stéphane Gandon, Thomas Goba, Aurélie Groiseleau, Philippe Guicheteau, Serge Hulin, Loïc Humeau, Joël Landreau, Matthieu Leray, Béatrice Lucas, Clarisse Martin, Anthony Morin, Moïse Papin, Nadia Pellerin, Freddy Radigois, Aurélie Raulais, Christelle Raveleau, Jean-Christophe Renou, Benoît Rotureau, Corinne Texier, Marie Viaud, Marc Vigneron, Jessica Vilhem, Sophie Vrain.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (21)

Absents	Délégation de vote à
Alain Arial	Colette Landreau
Marc Bielin	Julien Chambaraud
Virginie Boinot	Hélène Landron
Guy Bretaudeau	Véronique Pérez
Catherine Brin	Claudine Gossart
Georges Brunetière	Nathalie Grolleau
Rodolphe Conon	Franck Gaddi
Emilie Douillard	Chantal Moreau
Jean-Luc Fonteneau	Jean-Luc Suteau
Julie Gaboriau	Rebecca Graveleau
Régis Gaboriau	Jacky Quesnel
Chantal Gourdon	Isabel Volant
Hervé Griffon	Géraldine Piétin
Pierre-Marie Grimaud	Philippe Blanchard
Muriel Harraut	Maryse Coutolleau
Christophe Huet	Joël Praud
André Léauté	Valérie Fouquet
Jean-Michel Pasquier	Andrée Huchon
Alain Pensivy	Rachel Hérault
Sylvain Rousteau	Jean-Luc Tilleau
Marie-Jeanne Sauzereau	Nadia Bretaudeau

Secrétaire de séance : Jean-Luc Tilleau

Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 mai 2016 a été approuvé à l'unanimité.

Flash M Mauges Communauté

Le conseil municipal prend connaissance du Flash M Mauges Communauté de juin 2016.

- Administration générale : approbation du règlement intérieur du conseil communautaire ;
- Ressources humaines : arrivée du chef de service finances et commande publique, mutualisation des services avec le Sirdomdi ;
- Economie : acquisition d'un terrain à Mauges-sur-Loire, comptes rendus d'activités de la SODEMEL ;
- Politique de l'eau : avis favorable sur l'arrêté de projet de périmètre du syndicat départemental rural de production et de distribution d'eau potable, avis favorable sur l'arrêté de projet de modification du périmètre du syndicat d'aménagement et de gestion des eaux Layon Aubance Louets

ADOPTIONS DE MOTIONS DE SOUTIEN

DELIB-2016-134 Motion de soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques d'été de 2024

La ville de Paris a fait acte de candidature pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Cette candidature, si elle était retenue par le Comité International Olympique en 2017, aurait un impact considérable pour Paris mais aussi pour l'ensemble du territoire métropolitain de l'outre-mer, à travers les lieux d'épreuves sportives, les centres d'entraînement, l'accueil de millions de visiteurs, le développement de la pratique sportive, etc.

L'Association des Maires de France est mobilisée pour cette candidature. Le soutien de tous les territoires en faveur de Paris 2024 sera un atout important pour la France. C'est pourquoi l'A.M.F. invite à prendre une délibération de soutien qui sera transmise par l'A.M.F. au comité de candidature.

Le conseil municipal est invité à apporter son soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et à émettre le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

Le conseil municipal,

Vu l'article L. 2121-29 du code général de collectivités territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Sèvremoine est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant, qu'au-delà de la ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;

Considérant que la commune de Sèvremoine souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet ;

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
134	112	10	12

APPORTE son soutien à la candidature de la ville de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024.

EMET le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

CHARGE monsieur le maire de transmettre la présente délibération à l'Association des Maires de France.

DELIB-2016-135 Motion du conseil municipal de Sèvremoine contre les fermetures de classes dans les communes déléguées de Saint Macaire en Mauges, Montfaucon-Montigné et Saint Crespin sur Moine

L'inspection académique de Maine et Loire a décidé des fermetures de classes à :

- l'école maternelle Pablo Picasso (commune déléguée de St-Macaire en Mauges).
- l'école maternelle l'oiseau de feu (commune déléguée de Montfaucon/Montigné)
- l'école de St Exupéry (commune déléguée de St Crespin sur Moine)
- l'école Grain de Soleil (commune déléguée de Montfaucon/Montigné)

Face à cette perspective, le conseil municipal de Sèvremoine s'oppose avec force à ces fermetures et s'associe aux mouvements de parents d'élèves et d'enseignants.

Le conseil municipal de Sèvremoine a pour objectif constant de valoriser le dynamisme de son territoire et de promouvoir son attractivité. Or ces fermetures sont de nature à surcharger les classes et par conséquent à compromettre la qualité de l'apprentissage et de l'accueil de nombreuses familles. C'est pourquoi, il s'oppose à tous les projets de fermeture de classe.

Il est donc demandé à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de revoir sa position pour cette prochaine rentrée scolaire.

En réponse à certaines interrogations de Laurence-Adrien Bigeon, Isabel Volant rend compte d'un rendez-vous qu'elle a eu avec le directeur académique des services de l'Education Nationale qui lui a exposé une gestion comptable des enfants accueillis dans les écoles. La réponse définitive du D.A.S.E.N. sera donnée le 30 juin ou le 1^{er} juillet après la réunion du conseil départemental de l'Education Nationale.

Isabel Volant informe que Sèvremoine est confronté à une baisse d'effectifs en classes maternelles, avec d'importants départs d'élèves en C.P.. Par exemple, pour Saint Crespin, on passe de 116 enfants scolarisés en 2016 à 106 en 2017. De plus, l'Education Nationale tient compte d'un quota de PS1 pour le département de Maine-et-Loire, c'est-à-dire des tout-petits, correspondant par exemple pour Saint Macaire à 4 enfants. On ne peut ouvrir une classe même si le nombre d'élèves est supérieur à 4. On note que d'autres départements limitrophes au Maine-et-Loire ne comptabilisent pas les élèves en P.S.1.

A Montfaucon-Montigné, le nombre de 210 élèves en 2015 reste inchangé. Un élu s'interroge sur le poids réel auprès de l'administration d'un conseil municipal ou celui de la parole des parents d'élèves ? Il déplore que malgré cette stagnation du nombre des élèves, l'Education Nationale ferme une classe. Résultat : davantage d'élèves par classe, sans remplaçant supplémentaire.

Isabel Volant observe cependant que des efforts ont été faits concernant les remplaçants à Montfaucon-Montigné, l'Académie étant consciente de la situation, représentant un absentéisme des enseignants plus important.

Il a été également signalé au D.A.S.E.N. que la sectorisation des élèves scolarisés dans les écoles publiques serait effective à la rentrée scolaire de 2017/2018, pour une sectorisation optimale prenant en compte la mobilité, de compétence Mauges Communauté. Isabel Volant précise qu'il s'agit bien d'une réflexion de la commission « Vie scolaire » et non simplement celle de la liste majoritaire du conseil municipal. Cette réflexion sera initiée dès la rentrée scolaire 2016/2017 pour la finaliser avant fin décembre 2016, ce qui laisse le temps d'informer les parents avant les séances d'inscriptions prévues habituellement en janvier/février.

Laurence-Adrien Bigeon indique que son groupe votera la motion même s'il avait déposé une motion plus ciblée sur Saint Macaire, n'ayant pas connaissance d'autres projets de fermetures de classes sur Sèvremoine.

Monsieur le Maire confirme avoir reçu la proposition de motion du groupe de Laurence-Adrien Bigeon. Il l'a reformulée de manière plus générique pour qu'elle s'applique à toutes les communes concernées. Monsieur le Maire exprime le souhait d'un vote unanime du conseil municipal.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
137	130	3	4

DONNE son approbation au texte de la motion proposée au conseil municipal de Sèvremoine, contre les fermetures de classes dans les communes déléguées de Saint Macaire en Mauges, Montfaucon-Montigné et Saint Crespin sur Moine.

CHARGE monsieur le maire de transmettre la présente délibération à monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) de Maine-et-Loire.

DELIBERATIONS

ORGANISATION DE LA COMMUNE NOUVELLE

DELIB-2016-136 Organigramme du personnel communal : version 2

Monsieur le maire et Anne Pithon, directrice générale des services, commentent la nouvelle organisation proposée des services de Sèvremoine. Certains ajustements sont nécessaires.

Après 6 mois de fonctionnement, Monsieur le maire propose au conseil municipal de procéder à des ajustements de l'organigramme de la commune nouvelle afin de faire en sorte que l'organisation réponde au mieux aux besoins de Sèvremoine.

Les changements envisagés sont présentés au conseil municipal : réorganisation fonctionnelle de certains services, ouverture de postes supplémentaires et recrutements à envisager à court et à moyen terme.

Monsieur le maire souligne que malgré l'abnégation des agents, certains services sont en souffrance face à la surcharge de travail qui s'explique en partie par la mise en place de la nouvelle réorganisation. Cette situation n'est tout simplement pas durable en particulier pour la Directrice des Services qui doit manager en direct 19 collaborateurs. Il convient de mettre en œuvre un organigramme plus équilibré et de constituer une véritable équipe de direction.

Valérie Fouquet demande combien de postes sont à pourvoir au final.

Monsieur le maire répond que 8,5 postes sont à pourvoir, ce qui représentera en année pleine 350 000 € sur une masse salariale totale de 7 200 000 € ce qui est très en deçà des communes de même strate démographique. La maîtrise de la masse salariale reste toutefois un objectif, il n'est pas question de chercher à s'aligner sur la moyenne. Il faut ajouter que si 8,5 postes sont à pourvoir, il ne s'agit pas pour autant que de créations.

Pierre Devêche souhaite des précisions sur ce qu'il juge comme l'incapacité de Sèvremoine à porter des projets nouveaux. Celle-ci provient-elle de ce problème d'effectif ou y aurait-il d'autres problèmes de fonctionnement, sachant que certains projets des communes historiques avaient déjà été l'objet d'études suffisamment avancées ?

Monsieur le maire explique que les premiers mois de Sèvremoine ont été principalement consacrés à sa mise en place, plutôt qu'à porter des projets, malgré le fait que certains investissements dont les études étaient suffisamment avancées auraient pu être engagés. Actuellement, Sèvremoine n'a pas les

ressources nécessaires pour engager tous les projets.

Jacky Quesnel observe qu'on est passé de 10 entreprises familiales à une véritable structure professionnelle. Les agents étaient plutôt des généralistes. Ils sont désormais spécialisés avec une obligation de technicité. Par exemple, aucun agent n'est véritablement pour le moment en charge des dossiers de demandes de subvention. Les financements obtenus devraient pourtant largement amortir la charge de cette ressource.

Franck GADDI regrette que les économies d'échelle escomptées avec la création de la commune nouvelle, plus particulièrement de personnel, ne soient pas au rendez-vous.

Michel Rousseau observe que si 10 petites entreprises s'allient pour en créer une plus importante, les effets ne se font pas ressentir dès les premiers mois. L'augmentation de la masse salariale reste tout à fait modérée. Il faut du temps pour rendre l'organisation efficace et le jugement ne peut pas se faire à court terme.

Franck GADDI rappelle à monsieur le maire qu'il lui avait fait observer, lors de la création de Sèvremoine, que rassembler 10 communes dotées d'un nombre important d'agents d'exécution obligerait à recruter des cadres. On aurait peut-être dû anticiper. Il souhaite également savoir si les risques psychosociaux (RPS) et arrêts de travail ont augmenté.

Anne Pithon, D.G.S., confirme que la situation professionnelle de certains agents a été compliquée ces premiers mois. Toutefois, on a la chance de disposer d'agents consciencieux et on ne constate pas de recrudescence massive des arrêts de travail. On n'a réellement découvert le quotidien de la commune nouvelle que le 4 janvier. Par conséquent, des propositions faites au dernier trimestre 2015 n'auraient pas forcément été les bonnes, faute de pouvoir évaluer les besoins réels et l'adéquation des agents à leurs nouvelles fonctions. L'ajustement est désormais nécessaire. L'objectif était que la population ne soit pas perturbée par ce changement. Les retours de la population sont satisfaisants, certains habitants ne se sont même pas aperçus du changement.

Monsieur le maire fait le constat que les communes nouvelles voisines avaient entamé un processus de mutualisation depuis plusieurs années ce qui leur a permis de s'appuyer sur un organigramme plus équilibré et une plus forte expérience à la création de la commune nouvelle. Sèvremoine a dû tout apprendre en seulement quelques semaines mais cet apprentissage nous permet aujourd'hui de mieux calibrer les services et définir les profils manquants.

Yves Marquis, adjoint à l'urbanisme, a été à même de faire le constat que les agents du service urbanisme étaient parfois confrontés à des situations difficiles. Certains territoires voisins gèrent deux fois moins de dossiers d'urbanisme que Sèvremoine avec deux fois plus de personnel, ce qui en soi n'est certes pas un objectif, mais entre ces deux situations on doit rechercher un équilibre acceptable. Les agents doivent pouvoir travailler avec sérénité sans mettre en péril leur propre santé.

Geneviève Gaillard constate que dans les communes historiques on demandait aux agents d'être polyvalents, mais on a changé de strate démographique. Dans une commune de 25 000 habitants les contraintes réglementaires sont beaucoup plus fortes. On demande aux agents un effort d'apprentissage en peu de temps. On ne peut mettre en danger les agents sans mettre en danger Sèvremoine. Il faut être cohérent sur la définition du territoire, sur les projets et moyens qu'on se donne pour réussir. La nouvelle organisation proposée apparaît tout à fait légitime à Geneviève Gaillard.

Monsieur le maire ajoute que pour se comparer en nombre de personnel avec les autres communes nouvelles, il convient de tenir compte des services municipalisés ou non, notamment pour les services périscolaires ou de restauration scolaire, gérés soit par des associations, soit par les communes. Mais si on s'en tient aux services supports : finances, ressources humaines, administration générale, le ratio de personnel est plutôt en dessous de nos voisins avec une organisation plus rodée, alors même que Sèvremoine a davantage d'habitants.

Pierre Devêche demande si le dysfonctionnement observé au niveau de l'organigramme des services administratifs se retrouve au niveau de celui des élus. Pierre Devêche précise qu'il n'est pas dans un esprit de polémique, mais il se demande si la difficulté de passer d'une commune de quelques milliers d'habitants à 25 000 habitants peut se retrouver au niveau des compétences internes.

Monsieur le Maire tient à laisser s'exprimer les présidents des commissions qui travaillent avec des équipes.

Jean-Louis Martin constate que la technicité nécessaire pour traiter les dossiers d'urbanisme augmente. Il n'en est pas de même de concevoir un petit lotissement ou de piloter un plan local d'urbanisme pour 10 communes. Pour ce dernier dossier, l'investissement est beaucoup plus important et implique de se mettre à niveau.

Isabel Volant témoigne qu'elle passe beaucoup de temps pour manager les 140 agents des services scolaires et remercie les agents qui la soutiennent en travaillant avec elle.

Pierre Devêche précise qu'il ne fait pas de procès en compétence. Il voudrait simplement savoir si l'organigramme initial est adapté ou doit être au contraire ajusté.

Paul Manceau constate que si les élus n'ont pas à côté d'eux des agents et responsables de service sur le principe de binôme, ils ne peuvent pas assurer correctement leur mandat et prend l'exemple de deux rendez-vous importants cette semaine qu'il a dû assurer seul compte tenu de la charge actuelle de disponibilité de Josiane Allonneau, directrice du service infrastructures et réseaux.

Selon Denis Vincent, il faut prendre en compte deux situations : les commissions qui existaient auparavant au sein de la communauté de communes Moine et Sèvre et les nouvelles commissions qui sont plus lourdes à mettre en place.

Michel Rousseau explique qu'il n'est plus maire, mais est devenu adjoint d'une commune de 25 000 habitants. Il est optimiste sur la capacité à s'adapter. Il retient que les nouvelles fonctions sont très stimulantes, comme celles qu'il exerce en charge des affaires sociales et du C.C.A.S..

Marie-Claire Starel tient à démontrer l'importance du binôme élu et chargé de mission, technicien ou responsable de service. Les adjoints sont en lien avec la population, ils animent une commission, les objectifs politiques étant arrêtés au bureau des maires. Les professionnels sont chargés d'épauler les élus, pour donner un cadre technique, dire ce qui est possible légalement ou non, donner une méthodologie. Une équipe de professionnels est importante pour permettre aux élus de travailler dans de bonnes conditions. De même, les professionnels souhaitent des élus investis pour bien faire leur travail. Cette nouvelle organisation favorise le bon fonctionnement du couple élu/agent.

Monsieur le maire précise que l'ouverture des postes ne se fera qu'en septembre et qu'il s'agit ici de valider le principe pour pouvoir lancer les recrutements sans perdre plus de temps.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
137	102	15	20

DONNE UN AVIS FAVORABLE à la mise en place de la version 2 de l'organigramme du personnel communal.

A l'issue de ce vote, monsieur le maire tient à relever l'importance de la présente délibération du conseil municipal pour Sèvremoine. Il remercie le conseil municipal de permettre de poursuivre des projets qui sont d'ailleurs ambitieux. Il souligne la qualité des agents qui selon lui sont remarquables. On a imposé aux agents le 15 décembre dernier de changer d'employeur et, pour un certain nombre, de fonctions. La commune nouvelle n'était pas le choix des agents mais bien celui des élus. Les agents ont su s'approprier la commune nouvelle et répondre à l'attente des élus avec un niveau d'exigence très élevé en qualité, dans un esprit de service public, avec des élus parfois impatients.

Anne Pithon, directrice générale des services, au nom de tous les agents, remercie à son tour les conseillers municipaux. Elus et agents participent à une aventure collective. Désormais, même si les conseils municipaux des communes déléguées ont disparu, on commence à identifier les 177 conseillers municipaux de la commune nouvelle de Sèvremoine. Les réunions de commissions sont

toujours très agréables. Les agents croient à ce territoire et s'investissent fortement pour lui. Globalement, le binôme agent/élu fonctionne très bien, même si elle le confirme les élus sont parfois impatients.

Pour terminer sur ce sujet, monsieur le maire tient à remercier très particulièrement Anne Pithon qui porte à bout de bras depuis le début de l'année l'ensemble de l'organisation.

FINANCES

DELIB-2016-137 Budget bâtiments : Adoption des comptes administratifs 2015

Le compte administratif représente la réalité des dépenses et recettes d'un budget sur un exercice comptable donné.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
136	127	2	7

ADOpte les 7 comptes administratifs 2015 des budgets des bâtiments industriels des collectivités historiques du territoire.

DELIB-2016-138 Budget Bâtiments : affectation des résultats

Au vu de la validation des comptes administratifs 2015, il convient d'affecter les résultats du budget Bâtiments :

Section de fonctionnement

Excédent de fonctionnement :	180 542.84 €
Résultat antérieur de fonctionnement :	50 685.23 €
Résultat de fonctionnement cumulé :	231 228.07€

Section d'investissement

Déficit d'investissement :	- 96 833.99 €
Résultat antérieur d'investissement :	- 11 054.77 €
Résultat d'investissement cumulé :	- 107 888.76 €

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
133	125	1	7

AFFECTE au compte 1068 l'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement : 231 228.07 €

REPORTE le solde d'exécution de la section d'investissement au 001 « déficit d'investissement reporté » soit - 107 888.76 €

DELIB-2016-139 Vote du budget supplémentaire « Bâtiments »

La commission des finances a validé la proposition de budget supplémentaire 2016 du budget « bâtiments ».

Dépenses de fonctionnement

	BP 2016	BS 2016	Budget Total 2016
Charges à caractère général	43 330 €	1 200 €	44 530 €
Charges Financières	16 830 €	0 €	16 830 €
Autres charges	13 595 €	0 €	13 595 €
Opérations d'ordre	69 000 €	0 €	69 000 €
Dépenses Imprévues	19 944 €	- 15 000 €	4 944 €
Virement	0 €	22 900 €	22 900 €
Total	162 699 €	9 100 €	171 799 €

Recettes de fonctionnement

	BP 2016	BS 2016	Budget Total 2016
Autres produits de gestion	143 211 €	9 100 €	152 311 €
Opérations d'ordre	19 488 €	0 €	19 488 €
Total	162 699 €	9 100 €	171 799 €

Dépenses d'investissement

	BP 2016	BS 2016	Budget Total 2016
Opérations d'ordre	19 488 €	0 €	19 488 €
Emprunt	77 110 €	0 €	77 110 €
Immobilisations corporelles	32 900 €	426 000.24 €	458 900.24 €
Immobilisation en cours	385 000 €	-48 000	337 000 €
Dépenses imprévues	0 €	10 000 €	10 000 €
Résultat d'investissement	0 €	107 888.76 €	107 888.76 €
Total	514 498 €	495 889 €	1 010 387 €

Recettes d'investissement

	BP 2016	BS 2016	Budget Total 2016
Dotations, fonds divers	0 €	231 228.07 €	231 228.07 €
Subventions	225 000 €	0 €	225 000 €
Emprunts	220 498 €	241 760.93 €	462 258.93 €
Opérations d'ordre	69 000 €	0 €	69 000 €
Virement du fonctionnement	0 €	22 900 €	22 900 €
Total	514 498 €	495 889 €	1 010 387 €

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
137	129	3	5

VOTE le budget supplémentaire 2016 du budget « bâtiments ».

DELIB-2016-140 Repas des aînés : tarifs et conditions d'âge

Afin de respecter l'objet social du centre communal d'action sociale, les dépenses et les recettes liées au repas des aînés doivent être imputées au budget principal.

De même, pour permettre l'encaissement des chèques de participations aux repas des aînés, il est proposé au conseil municipal de valider les tarifs pratiqués par les communes déléguées pour le repas des aînés en 2016.

	Le Longeron	Montfaucon- Montigné	Roussay	St André	St Crespin	St Germain	St Macaire	Tillières
Bénéficiaires	Pers de + 67 ans	Pers de + 70 ans	Pers de + 65 ans	Pers de + 68 ans	Pers de + 70 ans	Pers de + 70 ans	Pers de + 70 ans	Pers de + 70 ans
Montant de la participation financière des bénéficiaires	Gratuit	Gratuit	7 €	Gratuit	5 €	Gratuit	Gratuit	5 €
Participation du conjoint si plus jeune	25 €	9 €	24 €	15 €	5 €	15 €	16,60 €	5 €

Les communes déléguées de La Renaudière et de Torfou ne font pas payer les bénéficiaires du repas, ni leur conjoint.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
134	120	6	8

APPROUVE l'affectation de tous les repas des aînés sur le budget principal de la commune de Sèvremoine et non plus sur celui du C.C.A.S., de même que les conditions d'âge et de tarifs pour y participer.

DELIB-2016-141 Tarifs des locations de salles

A l'occasion d'un contrôle de la régie des locations de salles, la Trésorière nous a demandé de compléter la délibération relative aux locations de salle du 24 mars 2016.

Il est donc proposé au conseil municipal quelques modifications et compléments :

Saint Macaire :

Perte ou détérioration du badge : Salle Jean Monnet remplacer 1.90€ par 10 € €
Salle Camille Claudel remplacer 25 € par 10 €
Salles G Sand - F Dolto remplacer 1.90 € par 10 €
Salles Debussy/Ravel/Gauguin remplacer 1.90 € par 10 €
Cuisine remplacer 1.90 € par 10 €
Tarif pour les associations hors Saint Macaire pour l'utilisation de la salle Boris Vian : 109 € par séance

Torfou :

Supprimer les tarifs relatifs au théâtre
Supprimer le tarif salle polyvalente cuisine à 95 €

Remplacer la caution ménage de salle polyvalente sans la cuisine pour les associations de la commune de 100 € à 200 €
 Remplacer la caution ménage de salle polyvalente avec la cuisine pour les associations de la commune de 100 € à 200 €
 Remplacer le tarif de la salle du cercle sans chauffage pour les habitants hors commune de 110 € à 101 € par jour.
 Ajouter Maison commune des loisirs cuisine 95 €
 Réception à l'issue d'une sépulture : pour un habitant de la commune 20 € et un habitant hors commune 40€
 Pour la salle polyvalente de Torfou remplacer le terme « mise à disposition d'un agent communal » par « Nettoyage par un agent communal ».

Le Longeron:

Salle des Loisirs pour les habitants de la commune : remplacer le tarif « repas de famille, concours de belote, spectacle payant, séminaire, réveillon, AG Banquet de classe 2 jours » de 234 € par 243 €

Roussay :

Remplacer le tarif de la salle polyvalente pour les habitants de la commune pour une réception privée après accord du conseil municipal de 221 € à 211 €

Saint Crespin sur Moine:

Précise que les tarifs de caution d'association : 500 €, caution particulier : 500 €, location association : gratuit, location particuliers 35 € concernent la sonorisation.

Tillières :

Ajout de la salle de la cantine de Tillières :

Tarifs : vin d'honneur 115 € ; repas, réunion de famille : 165 €

La Renaudière

Maison du curé Moreau : 30 € caution 160 €
 Restaurant scolaire : 170 € caution 350€

Sacré Cœur :

- Réception privée : 120 €
- Vin d'honneur :80 €
- Caution 250 €

Saint André de la Marche

Tarif nettoyage des locaux par les services municipaux lorsque les associations bénéficient de la gratuité d'occupation pour une manifestation caritative ou culturelle : 25 € par heure

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
132	120	2	10

APPROUVE ces différents tarifs de location de salles municipales.

DELIB-2016-142 Subvention au comité de jumelage de Roussay

Une subvention est demandée par le comité de jumelage Roussay/Beckum (Allemagne) qui gère un projet d'échange d'élèves de CM1 et CM2 au mois d'octobre 2016. Le montant sollicité est de 800 €

(montant total du projet = 9 830 €).

Autres recettes prévues : participation des familles : 6 700 €, Vente de croissants : 530 €, Subvention OFAJE : 1 800 €.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
134	127	2	5

ACCORDE cette subvention de 800 € au comité de jumelage de Roussay.

DELIB-2016-143 Subvention aux C.A.T.M. de Saint Macaire

Lors de la délibération du 24 mars 2016 votant les différentes subventions aux associations, l'association des Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (C.A.T.M.) a été omise.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
129	125	3	1

ACCORDE une subvention de 320 € à l'association C.A.T.M. de Saint Macaire.

LOTISSEMENTS

DELIB-2016-144 Saint Crespin sur Moine - dénomination de voie : Square Beau-Soleil

Pour la construction de 3 habitations au niveau du carrefour rue Beau Soleil et rue du Rayon d'Or à Saint Crespin sur Moine, il convient de dénommer la rue créée, dans le prolongement de la rue Beau soleil.

La commune déléguée propose d'attribuer aux 3 lots l'adresse « Square Beau Soleil » selon le tableau suivant :

Parcelle cadastré C n°	Lot n°	Adresse
3913	4	4 square Beau Soleil
3910, 3912	3	5 square Beau Soleil
3909, 3911	2	7 square Beau Soleil

Ces propositions ont été vérifiées par les Directions Aménagement-Urbanisme et Proximités et ne correspondent à aucune autre homonymie.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
127	126	0	1

APPROUVE cette dénomination de voie « Square Beau Soleil ».

DELIB-2016-145 Saint Macaire en Mauges - lotissement du Domaine des Bruyères – dénomination rue des Noisetiers

Par délibération en date du 2 novembre 2015, le conseil municipal de la commune de Saint Macaire en Mauges a décidé de créer la rue du Cormier. Or cette voie existe déjà sur Saint André et Tillières.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable des Directions Aménagement-Urbanisme et Proximités, certifiant aucune homonymie.

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
129	128	0	1

ACCEPTE le remplacement de la dénomination rue du Cormier par rue des Noisetiers.

AFFAIRES PATRIMONIALES

DELIB-2016-146 Saint Crespin sur Moine - acquisition de terrains à M. Chupin

Pour créer un accès au secteur du Fief Prieur par la rue de la Moine, il est envisagé de faire l'acquisition de 4 parcelles, propriétés de M. Philippe Chupin. Il s'agit des parcelles C n°3882, 3900, 3924, 3926, situées dans l'emplacement réservé n°11 du Plan Local d'Urbanisme, d'une surface globale de 194 m².

Le prix d'acquisition serait de 10 €/m², les frais étant à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L.2122-21 7° du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
133	126	2	5

AUTORISE l'acquisition à M. Philippe Chupin des parcelles C n°3882, 3900, 3924, 3926, situées dans l'emplacement réservé n°11 du Plan Local d'Urbanisme, d'une surface globale de 194 m².

AVALISE le prix d'acquisition de 10 €/m², les frais étant à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Didier Huchon, Maire de Sèvremoine ou ses représentants Jean-Louis Martin ou Yves Marquis, Adjoints de la commune nouvelle Sèvremoine en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié auprès de l'office notarial Dupont-Jugan-Luquiau 5bis, rue Chassiac Montfaucon-Montigné 49230 Sèvremoine.

DELIB-2016-147 Saint Macaire en Mauges - cession d'un terrain derrière le parking 1 rue des Mauges

Par délibération du 1 septembre 2014, le conseil municipal de la commune de Saint Macaire en Mauges a autorisé la vente d'un terrain communal situé rue des Mauges à M. et Mme José FONSECA au prix de 47 €/m².

Il s'agit de la parcelle AD n°357 d'une superficie de 54 m².

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L.2122-21 7° et l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
136	131	2	3

VALIDE la décision de la commune historique de Saint Macaire en Mauges, autorisant la vente d'un terrain communal situé rue des Mauges à M. et Mme José FONSECA au prix de 47 €/m².

AUTORISE la signature de l'acte auprès de Maîtres Simon et Poupelin, notaires associés, 90 rue choletaise Saint Macaire en Mauges 49450 Sèvremoine.

AUTORISE Didier Huchon, Maire de Sèvremoine ou ses représentants Jean-Louis Martin ou Yves Marquis, Adjointes de la commune nouvelle Sèvremoine en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié.

DELIB-2016-148 Torfou - carrefour rue des 3 Provinces/rue Pasteur - déclassement de l'espace public

Il est proposé de procéder au déclassement de l'espace public situé à l'angle du carrefour rue des 3 Provinces/rue Pasteur. En effet, cet espace à proximité de la parcelle AC 266 est inutilisé : la rue des 3 Provinces est à sens unique sur ce secteur (de l'église en direction de la rue des 3 Provinces) et la rue Pasteur est également à sens unique (entrée par ce carrefour).

Ce déclassement aura pour effet de le faire entrer dans le domaine privé de la commune.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 141-3 du code de la voirie routière,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
130	128	0	2

ACCEPTE le déclassement de l'espace public situé à l'angle du carrefour rue des 3 Provinces/rue Pasteur à Torfou.

DELIB-2016-149 Torfou - carrefour rue des 3 Provinces/rue Pasteur - cession d'un délaissé

Pour faire suite à la délibération précédente, il est proposé de céder au propriétaire riverain, M. Michel Auvinet, la parcelle AC n°90 d'une superficie de 6 m², située à l'angle du carrefour rue des 3 Provinces/rue Pasteur.

Le prix de cession est de 2,50 €/m², les frais étant à la charge du vendeur.

Par courrier en date du 27 avril 2016, le service de France Domaine a été consulté.

Le conseil municipal,

Vu l'article L.2122-21 7° et l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
132	130	0	2

DONNE un avis favorable à la vente à M. Michel Auvinet de la parcelle AC n°90 d'une superficie de 6 m², située à l'angle du carrefour rue des 3 Provinces/rue Pasteur, au prix de 2,50 €/m², les frais étant à la charge du vendeur.

AUTORISE Didier Huchon, Maire de Sèvremoine ou ses représentants Jean-Louis Martin ou Yves Marquis, Adjoints de la commune nouvelle Sèvremoine en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié, à l'office notarial Dupont-Jugan-Luquiau 5bis, rue Chassiac Montfaucon-Montigné 49230 Sèvremoine.

DELIB-2016-150 Torfou - rue des 3 Provinces - acquisition de parcelles

Dans le Plan Local d'Urbanisme, un emplacement réservé a été institué rue des 3 Provinces en vue d'élargir la voie et définir un nouvel alignement de l'emprise publique. Il s'agit de l'emplacement réservé n°9 au bénéfice de la commune.

Suite à la démolition du bâti par les propriétaires, il est proposé de faire l'acquisition de cette bande de terrain de 65 m² au prix de 2,50 €/m², selon le tableau suivant :

Vendeur	parcelle cadastrée AC	superficie en m²
Mme Roy Jeanne	782	14
M. Allain Régis	784 et 786	21
M. Auvinet Michel	789	30

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
134	132	0	2

ACCEPTE l'acquisition de cette bande de terrain de 65 m² au prix de 2.50 €/m², les frais étant à la charge de la commune de Sèvremoine.

AUTORISE Didier Huchon, Maire de Sèvremoine ou ses représentants Jean-Louis Martin ou Yves Marquis, Adjoints de la commune nouvelle Sèvremoine en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié, à l'office notarial Dupont-Jugan-Luquiau 5bis, rue Chassiac Montfaucon-Montigné 49230 Sèvremoine.

PLANIFICATION

DELIB-2016-151 Projet de la SAS Bio-Methane-SEG

La société Bio-Méthane-Seg qui résulte de l'association de 26 exploitations agricoles, souhaite valoriser les sous-produits de son activité. Elle a présenté une demande de création d'une unité de méthanisation destinée à valoriser le biogaz issu de la dégradation anaérobie (privation d'oxygène) de matière organique par des micro-organismes. Cette valorisation sera réalisée à travers un plan d'épandage chez les agriculteurs adhérents au projet. Ce dernier comporte donc 2 volets : unité de méthanisation et plan d'épandage. L'unité de méthanisation sera située sur la Séguinière mais certaines exploitations agricoles adhérentes sont situées sur les communes déléguées de Sèvremoine : La Renaudière, Le Longeron, Saint André de la Marche, Saint Macaire en Mauges et Torfou. L'avis de ces communes déléguées a été sollicité.

Les communes déléguées de La Renaudière, Le Longeron, St-Macaire en Mauges et Torfou ont émis un avis favorable.

La commune déléguée de Saint André de la Marche a émis un avis favorable, sous réserve d'un point de vigilance sur le flux de camions (aller et retour) sur l'Épinette, proche de l'entreprise Bouyer-Leroux et sur la concordance avec le flux de camions venant du projet de la carrière d'argile de St-André de la Marche.

L'avis des commissions de Sèvremoine a été sollicité :

- Avis de la Commission Aménagement et Urbanisme : pas d'observation particulière
- Avis de la Commission Espaces naturels : avis favorable, sans observation particulière
- Avis de la Commission Infrastructures : avis favorable, sous réserve
 - d'un aménagement routier sur la R.D. 63 pour garantir la sécurité des usagers de cet axe. En effet, les camions chargés de digestats, sortant du site à très faible vitesse, engendrent un point de dangerosité puisqu'ils risquent de surprendre les usagers de la R.D. 63 venant de Saint Macaire qui ne disposent actuellement d'aucune zone d'évitement.
 - d'une stricte surveillance de l'état des voies communales qui seront utilisées pour l'acheminement des matières premières et des digestats, afin de repérer rapidement les éventuelles dégradations qui pourraient être causées par les charges roulantes.
 - d'une limitation de tonnages aménagée, lors de la mise en place de barrières de dégel sur ces voies communales afin de maintenir le trafic lié à l'unité de méthanisation tout en préservant les structures de chaussées.

Une note explicative de synthèse a été adressée aux membres du conseil municipal avec la convocation à la réunion du 23 juin 2016.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
131	118	2	11

DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet de la SAS Bio-Methane-SEG

DELIB-2016-152 SAGE Evre Thau St-Denis

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un outil de planification territoriale, élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux (élus, usagers, représentants de l'Etat et de ses établissements publics). Il fixe un cadre à la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle cohérente d'un bassin versant. Un bassin couvre le territoire sur lequel chaque goutte d'eau tombera dans la même rivière.

Le SAGE EVRE-THAU-ST-DENIS a été approuvé par la Commission locale de l'Eau (CLE) et désormais est en cours de consultation auprès des collectivités publiques concernées en vue d'une enquête publique courant 2017. Pour Sèvremoine, les communes déléguées de La Renaudière, Saint André de la Marche et Saint Macaire en Mauges sont couvertes par ce SAGE.

Les enjeux du SAGE sont les suivants :

1. Restaurer les écoulements et fonctions biologiques des cours d'eau
2. Reconquérir les zones humides et préserver la biodiversité
3. Améliorer la qualité de l'eau
4. Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau
5. Portage et mise en œuvre du SAGE

L'avis des communes déléguées de La Renaudière, Saint André de la Marche et Saint Macaire en Mauges a été sollicité.

- La commune de la Renaudière n'a pas émis d'observation particulière.
- Le conseil communal de Saint Macaire en Mauges a laissé le soin aux commissions qui devaient se réunir postérieurement, d'étudier le dossier.
- La commune déléguée de Saint-André de la Marche a émis un avis favorable sous réserve du suivi et de l'application des mesures compensatoires.

L'avis des commissions de Sèvremoine a été sollicité :

- Avis de la commission Urbanisme : pas d'observation particulière
- Avis de la Commission Espaces naturels : avis favorable avec réserves sur le suivi et l'application des mesures compensatoires
- Avis de la Commission Infrastructures : pas d'observation particulière

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
137	134	2	1

DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet de SAGE Evre Thau St-Denis.

ECOLES

DELIB-2016-153 Participation financière aux frais de scolarité des enfants fréquentant la classe ULIS de l'école St Joseph de Beaupréau (Beaupréau en Mauges)

Les classes ULIS « Unités localisées pour l'inclusion scolaire », sont un dispositif pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degré.

L'article L. 442-5-1 du Code de l'Education stipule : « la contribution de la commune de résidence pour un élève scolarisé dans une autre commune dans une classe élémentaire d'un établissement privé du premier degré sous contrat d'association constitue une dépense obligatoire lorsque cette contribution aurait également été due si cet élève avait été scolarisé. »

Les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), au sein des maisons départementales de l'autonomie (MDA), définissent le parcours de formation de l'élève dans le cadre de son projet de vie.

La CDAPH peut notamment orienter un élève vers une Ulis qui offre aux élèves la possibilité de poursuivre en inclusion des apprentissages adaptés à leurs potentialités et à leurs besoins et d'acquérir des compétences sociales et scolaires, même lorsque leurs acquis sont très réduits.

L'effectif des ULIS, comptabilisé séparément des autres élèves de l'école pour les opérations de la sectorisation/carte scolaire est limité à 12 élèves maximum.

Sur l'année scolaire 2015-2016, 5 élèves domiciliés sur le territoire de Sèvremoine (Le Longeron, Torfou, Tillières et Saint Germain sur Moine) ont été orientés vers les classes ULIS gérées par l'école privée Saint Joseph de Beaupréau (commune nouvelle de Beaupréau-en-Mauges).

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
137	136	0	1

ACCEPTE de verser à l'O.G.E.C de l'école privée Saint Joseph de Beaupréau (commune nouvelle de Beaupréau-en-Mauges) 450 € X 5 élèves = 2 250 €, au titre de 5 élèves domiciliés sur le territoire de Sèvremoine (Le Longeron, Torfou, Tillières, Saint Germain sur Moine), orientés sur l'année scolaire 2015-2016 vers les classes ULIS.

ECONOMIE

Vente de terrains à vocation économique par Sèvremoine : SCI Energie, société GEPLAST, SCI MNP46

Dans le cadre de la compétence « développement économique », Mauges Communauté commercialise

les espaces fonciers des zones d'activités économiques. Il lui revient ainsi d'assurer les transactions correspondantes avec les acteurs économiques. Afin d'assurer trois transactions sur les zones d'activités du Val de Moine à Saint Germain sur Moine, d'Actipôle Atlantique à Saint André de la Marche et sur la ZA de la Providence à Tillières, il convient préalablement que Mauges Communauté se porte acquéreur des espaces fonciers correspondant auprès de la commune Sèvremoine.

DELIB-2016-154 Vente à Mauges Communauté (SCI Energie)

Il sera proposé de vendre à la SCI ENERGIE (M. POHU) un terrain de 15 226m² sur le parc d'activités du Val de Moine à Saint-Germain-sur-Moine, commune de Sèvremoine au prix de 9€ HT/m², soit 137 034€ HT (164 440,80€ TTC). Sur cette parcelle, la SCI ENERGIE réalisera une station en libre-service, un atelier poids-lourds, une station de lavage poids-lourds, ainsi qu'un bâtiment de stockage. Cette parcelle est cadastrée en section ZH n° 139. L'acte de vente sera établi par l'étude notariale DUPONT – JUGAN - LUQUIAU de Montfaucon-Montigné.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2122-21 7° du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
136	132	1	3

ACCEPTE la vente à Mauges Communauté des terrains suivants au prix indiqués ci-dessous :

ZAE	Références cadastrales	Contenances cadastrale	Montant TTC de la vente par Sèvremoine
Val de Moine St Germain sur Moine	Section ZH n° 139	15 226m ²	157 216,36 (TVA sur marge de 20 182,36€)

AUTORISE Didier Huchon, Maire de Sèvremoine ou ses représentants Jean-Louis Martin ou Yves Marquis, Adjoints de la commune nouvelle Sèvremoine en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié, à l'office notarial Dupont-Jugan-Luquiau 5bis, rue Chassiac Montfaucon-Montigné 49230 Sèvremoine.

DELIB-2016-155 Vente à Mauges Communauté (Société Geplast)

Il sera proposé de vendre à la société GEPLAST un terrain de 17 121m² sur la zone d'activités Actipôle Atlantique à Saint-André-de-la-Marche, commune de Sèvremoine au prix de 74 183,50€ HT (89 020,20€ TTC). Une partie de ces terrains est classée en zone A, soit 13 556m² (vendus au prix de 3,50€ HT/m²) et l'autre partie en zone UY, soit 3565m² (vendus au prix de 7,50€ HT/m²). Cette parcelle est cadastrée en section OB n° 237, 236 pour partie et 241 pour partie. Ce prix est conforme à l'avis de France Domaine. L'acte de vente sera établi par l'étude notariale SIMON – POUPELIN de Saint-Macaire-en-Mauges.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2122-21 7° du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
136	132	1	3

ACCEPTE la vente à Mauges Communauté des terrains suivants au prix indiqués ci-dessous :

ZAE	Références cadastrales	Contenances cadastrale	Montant TTC de la vente par Sèvremoine
ZI Actipôle Atlantique St André de la Marche	Section OB n°237-236p-241p	17 121m ²	79 432,44€ (TVA sur marge de 5 248,94€)

AUTORISE Didier Huchon, Maire de Sèvremoine ou ses représentants Jean-Louis Martin ou Yves Marquis, Adjoints de la commune nouvelle Sèvremoine en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié, à l'office notarial Hyacinthe Simon et Billy Poupelin 90, rue Choletaise Saint Macaire en Mauges 49450 Sèvremoine.

DELIB-2016-156 Vente à Mauges Communauté (SCI MNP46)

Il sera proposé de vendre à la SCI MNP46 un terrain de 8 097m² sur la zone d'activités de la Providence à Tillières, commune de Sèvremoine au prix de 6,50€ HT/m², soit 52 630,50€ HT (63 156,60€ TTC). Cette société construira pour la société Atlantique Bois de Chauffage un bâtiment de sciage et de stockage. Cette parcelle est cadastrée en section ZI n°38p-39p-40p-41p-42p. L'acte de vente sera établi par l'étude notariale DUPONT – JUGAN - LUQUIAU de Montfaucon-Montigné.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2122-21 7° du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
136	132	1	3

ACCEPTE la vente à Mauges Communauté des terrains suivants au prix indiqués ci-dessous :

ZAE	Références cadastrales	Contenances cadastrale	Montant TTC de la vente par Sèvremoine
Z.A. la Providence Tillières	Section ZI n°38p-39p-40p-41p-42p	8 097m ²	59 108,10€ (TVA sur marge de 6 477,60€)

AUTORISE Didier Huchon, Maire de Sèvremoine ou ses représentants Jean-Louis Martin ou Yves Marquis, Adjoints de la commune nouvelle Sèvremoine en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié, à l'office notarial Dupont-Jugan-Luquiau 5bis, rue Chassiac Montfaucon-Montigné 49230 Sèvremoine.

CULTURE

DELIB-2016-157 Prise en charge des transports scolaires pour les manifestations et établissements culturels

En 2014-2015, 1 712 élèves ont bénéficié de la prise en charge des transports pour un coût de 5 710€, dont 3 trajets vers le Musée d'Art et d'Histoire de Cholet exceptionnellement, des trajets vers les spectacles Scènes de Pays, la Maison du Mineur et des Énergies, les bibliothèques et la ludothèque.

Dans le cadre de la compétence « culture » de la commune nouvelle Sèvremoine, il est proposé, de développer une politique d'aide à l'accès à la culture pour les scolaires du territoire.

Dans ce cadre, il est proposé de financer :

- Un trajet par école et par an vers la médiathèque et /ou la ludothèque de Saint Macaire en Mauges.
- Un trajet par classe et par an pour les écoles de Montfaucon-Montigné vers l'une des bibliothèques de la commune du fait de l'éloignement des lieux.
- Les trajets des écoles vers le Musée des Métiers de la Chaussure de Saint André de la Marche et la Maison du Mineur et des Énergies de St Crespin sur Moine, à hauteur de 3,50€ par élève.

- Les trajets des classes de maternelle et primaire pour assister aux spectacles organisés dans le cadre de la programmation scolaire de Scènes de Pays dans les Mauges, à hauteur de 3,50€ par élève.
- Un trajet par collège et par an vers le Musée des Métiers de la Chaussure ou la Maison du Mineur et des Énergies.
- Les trajets pour les évènementiels culturels à destination d'un public scolaire après accord du bureau des Maires.

En outre, il est proposé de fixer, pour les déplacements hors du territoire de la CCMS, un plafond de prise en charge de 3.50€ par élève.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
132	131	1	0

RECONDUIT pour l'année scolaire 2016/2017 la prise en charge des transports scolaires pour les manifestations et établissements culturels, comme décrit ci-dessus.

DELIB-2016-158 Conservatoire de musique et Ecole des beaux-arts de Cholet : participation de Sèvremoine aux frais supportés par les familles

Tenant compte de l'augmentation envisagée des tarifs du conservatoire et de l'école d'arts du Choletais en 2016-2017, les élus de Sèvremoine proposent de prendre en charge la différence de coût d'inscription (différence entre le tarif 2015-2016 hors CAC et le tarif 2016-2017 hors CAC), afin de permettre une continuité de la pratique artistique, selon les critères suivants :

- D'une manière générale pour la pratique artistique au conservatoire de musique ou à l'école des Beaux-Arts de Cholet, en complément de l'offre proposée sur Sèvremoine, notamment pour des instruments de musique, en plus de la formation assurée par l'école de musique communale (type d'instruments et niveau) ;
- Les fratries ;
- La pratique des jeunes jusqu'à 25 ans. Celle des adultes ne sera pas subventionnée, à partir de 26 ans.

Au regard des inscriptions de cette année 2015-2016, il pourrait y avoir 18 personnes à subventionner :

1 – Conservatoire : 23 inscrits de Sèvremoine

- Dont 5 contribuables CAC (non soumis à l'augmentation tarifaire à priori)
 - Dont 2 Adultes
- ⇒ Il resterait 16 jeunes à subventionner

2 – École d'art du choletais : 12 inscrits de Sèvremoine

- Dont 2 contribuables CAC
- Dont 8 Adultes

⇒ Il resterait 2 jeunes à subventionner

Marie-Claire Starel précise que la participation de Sèvremoine représenterait un coût prévisionnel de 20 000 € à 30 000 €, sous réserve du nombre effectif d'élèves de Sèvremoine inscrits au conservatoire de musique et à l'école des Beaux-Arts de Cholet. Elle indique en outre qu'il s'agit bien de subventionner les jeunes de moins de 26 ans et non les adultes.

Pierre Devêche s'interroge sur la pérennité de cette subvention. Il constate que certains parents font le choix d'inscrire leur enfant au conservatoire, plutôt qu'à l'école de musique de Sèvremoine, afin de bénéficier d'un plus haut niveau d'enseignement.

Marie-Claire Starel répond que certains professeurs sont les mêmes au conservatoire de Cholet qu'à l'école de musique intercommunale. Le niveau d'excellence est effectivement pris en compte pour l'inscription des élèves au conservatoire de Cholet. Il y a volonté politique de soutenir les familles, aujourd'hui comme dans les années à venir dans un esprit de complémentarité.

Pierre Devêche craint que les enfants les plus doués fuient le territoire. On est passé de 203 élèves de Sèvremoine à 44, inscrits à la C.A.C.. Certains se sont même inscrits aux conservatoires de Nantes ou Angers.

Monsieur le maire reprend la position de la municipalité de Sèvremoine. Le premier objectif est de ne pas prendre les enfants en otage, le second d'afficher le soutien au conservatoire qui est parfaitement complémentaire de l'école de musique communale. La complémentarité est assumée et partagée avec les professeurs qui enseignent tant au conservatoire de Cholet qu'à l'école de musique communale.

Marie-Claire Starel informe que les tarifs sont très différents selon les communes nouvelles ou selon les cursus. Les tarifs de base de la C.A.C. ont été multipliés par huit.

Selon monsieur le maire il importe que la collectivité puisse assurer la différence entre les tarifs de la C.A.C. et ceux supportables par les familles, sachant que la dépense totale serait de l'ordre de 20 000 € à 30 000 € pour le budget de Sèvremoine.

Laurence Adrien-Bigeon regrette la situation du moment. Si le principe d'un tarif hors C.A.C. supérieur lui apparaît tout à fait compréhensible, elle regrette la multiplication par huit du tarif des élèves de Sèvremoine. Une inscription à 2 500 €, 3 000 € l'année est contradictoire avec la notion de culture pour tous. Pour les jeunes qui souhaiteraient s'inscrire au conservatoire, quelle sera la communication ? La prise en charge financière de Sèvremoine doit être connue afin d'éviter que des familles renoncent à l'inscription.

Marie-Claire Starel rejoint Laurence Adrien-Bigeon. L'école de musique peut être un bon relais, la vocation du conservatoire étant de recueillir les meilleurs élèves. Quoi qu'il en soit, le conservatoire sera associé à la convention à signer avec Sèvremoine.

Laurence Adrien-Bigeon demande comment sera assurée l'information.

Marie-Claire Starel répond que celle-ci sera la même que pour tout autre information à donner, telles que les subventions ou autres.

Marie-Claire Starel met au vote la participation de Sèvremoine à la scolarisation d'un élève de Sèvremoine au conservatoire ou à l'école des Beaux-Arts de Cholet.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
137	118	8	11

DONNE UN AVIS FAVORABLE aux conditions de participation de Sèvremoine aux frais supportés par les familles de Sèvremoine qui ont des enfants inscrits au conservatoire de musique et à l'école des Beaux-Arts de Cholet, telles qu'indiquées ci-dessus.

SOCIAL

DELIB-2016-159 Présentation du projet de Pôle Santé à St Crespin sur Moine

Suite à sa réunion du 22 juin, la commission « action sociale » a présenté au conseil municipal le projet de pôle santé envisagé sur la commune de St Crespin sur Moine et a fait part de ses préconisations en la matière.

Après avoir fait l'état des lieux des services de santé et des projets sur le quartier de St Germain, Michel

Rousseau présente plus particulièrement celui de la commune déléguée de St Crespin. Après le départ du médecin en 2012 fragilisant la pharmacie, les élus de Saint Crespin se sont mobilisés pour accueillir des professionnels de santé. Aujourd'hui, les professionnels sont installés dans l'ancien presbytère, dans des conditions d'exercice précaire. Le projet des élus de St Crespin consiste à les reloger sans attendre, dans l'ancien local du Crédit Mutuel, moyennant travaux. Le bureau des maires et la commission « action sociale » confirment la pertinence du projet pour les habitants tout en recommandant que ce projet s'intègre dans le calendrier et le schéma global de Sèvremoine, et notamment au sein du quartier de Saint Germain.

Michel Rousseau poursuit en précisant qu'une association de professionnels de la santé porte un projet de santé sur ce quartier. Il ajoute que la commune déléguée de Saint Germain est d'ores et déjà dotée d'un pôle santé relativement important. A Montfaucon-Montigné, on constate une double problématique : L'avenir de la maison de convalescence reste incertain et le cabinet médical est confronté à des problèmes d'accessibilité. A Tillières, un professionnel de santé part en retraite prochainement. La question de l'accessibilité du bâtiment est également posée. Par conséquent, globalement les élus sont interpellés sur les problèmes de locaux destinés aux personnels de santé sur les 4 communes déléguées de ce quartier.

La question pour répondre à la fois à l'urgence du projet médical de Saint Crespin et à son intégration dans le diagnostic global santé au niveau du quartier a été posée à la commission action sociale. Après débat, la commission ne remet pas en cause le projet de Saint Crespin mais pour autant elle souhaite l'intégrer dans la démarche globale du quartier. La commission propose de créer un comité de pilotage et de rencontrer les professionnels de St Crespin très rapidement pour évaluer avec eux la situation et les priorités, ceci afin d'inscrire cette opération au budget 2017.

Selon la commission « action sociale » créer un comité de pilotage est fondamental, c'est la clé pour intégrer ce projet dans celui de Sèvremoine. L'association des professionnels doit évidemment être associée au comité de pilotage avec des élus de la commission « action sociale ». Il convient de rassurer au plus vite les professionnels et coordonner l'action avec celle des communes déléguées voisines.

Marie-Joëlle Lecointre demande la parole. Elle se demande « si elle doit rire ou pleurer ». Selon elle, voilà plus de trois mois que ce dossier de relogement des professionnels est présenté et représenté auprès des élus. Selon Marie-Joëlle Lecointre, il ne s'agit plus véritablement d'un projet, les professionnels sont bien là. Ils sont 7 à Saint Crespin, dans l'ancien presbytère, pour se partager une seule salle pour travailler. Le local ne répond pas aux exigences de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Aussi, la commune de Saint Crespin a acheté en juin 2015 l'ancien Crédit Mutuel afin de loger ces professionnels. Désormais, le local de l'ancien Crédit Mutuel est vide et n'attend que des travaux votés par le conseil municipal de Saint Crespin. Les élus de Saint Crespin ont travaillé toute une année pour faire aboutir ce projet. Des conventions ont été signées à cet effet avec Maine-et-Loire Habitat dans le cadre d'un projet global avec la boulangerie tout à côté. « Aujourd'hui, on se demande à quoi servent les élus ? » s'interroge Marie-Joëlle Lecointre. Sont-ils là pour servir et répondre le plus vite possible à l'urgence des habitants qui se voient refuser des rendez-vous, puisque la salle est déjà prise. Sont-ils là pour répondre à l'urgence de 7 professionnels jeunes et motivés pour garantir leurs salaires ? L'organisation doit être au service des habitants et non pas l'inverse, elle n'a pas à servir les professionnels. Marie-Joëlle Lecointre se dit « scandalisée par ce qui se passe » constatant que depuis 3 mois elle se bat avec d'autres élus de Saint Crespin pour obtenir qu'on donne aux professionnels les moyens de travailler correctement.

Angélique Bruguier rappelle une réunion en présence de monsieur le maire qui avait affirmé selon elle qu'il n'y avait pas besoin d'une rencontre avec les professionnels de santé puisqu'on « n'avait rien à leur dire ». Aujourd'hui on change de discours en souhaitant une entrevue au plus tôt avec les professionnels. Des mails sont restés sans réponse. Elle se dit dans la même mouvance que Marie-Joëlle Lecointre. Elle regrette de ne pas être suivie par son maire délégué.

Marie-Joëlle Lecointre conteste le mot « projet » puisque selon elle, les professionnels sont en place depuis des années.

Monsieur le maire reprend le propos. Selon lui, le projet est bien l'acquisition du bâtiment de l'agence du Crédit Mutuel pour lequel des travaux sont prévus, c'est donc bien un projet. Comme le veut l'organisation politique de la commune de Sèvremoine, la commission « action sociale » a bien débattu de ce sujet hier soir, à la demande de Marie-Claire Starel, auprès de Michel Rousseau vice-président de la commission. Monsieur le maire précise qu'il avait pris cet engagement au cours d'une réunion avec

un petit groupe d'élus de St Crespin. Monsieur le maire tient à démentir l'allégation concernant le report de la rencontre des professionnels. Monsieur le Maire considérait pour sa part que cette rencontre était urgente mais qu'au moment de la réunion avec le petit groupe d'élus de St Crespin, leur position était divergente de celle du bureau de Sèvremoine. Il souhaitait donc que cette rencontre puisse se faire en s'appuyant sur la position politique légitime du conseil municipal à prendre ce soir.

Marie-Joëlle Lecointre lit un extrait de la charte de Sèvremoine « L'ensemble des signataires de la présente charte s'engage à prendre en compte l'ensemble des projets déjà engagés par les communes déléguées dans le respect du calendrier lorsqu'il a été établi. » En l'occurrence tout était engagé, il ne restait plus qu'à procéder, affirme Marie-Joëlle Lecointre.

Michel Rousseau répond que toutes les communes ont été confrontées à l'obligation de reporter ou revoir un projet, pour tenir compte de l'adhésion à Sèvremoine. Michel Rousseau note que les professionnels n'ont pas été effectivement immédiatement rencontrés, mais il convenait de tenir compte du souhait de certains élus de Saint Crespin et de la commission « action sociale » qui n'avaient pas trouvé de terrain d'entente sur ce qu'il fallait dire aux professionnels.

Selon Marie-Joëlle Lecointre c'est le conseil municipal et non le bureau des maires qui doit décider. Les professionnels sont en attente de ce vote du conseil municipal. Il s'agit d'une promesse. On risque aujourd'hui à tout moment de perdre les professionnels, confrontés à un service qui est mal rendu. Pour le moment ces professionnels ne peuvent pas construire leur projet. Certes, sur le quartier on doit avoir une offre tout à fait cohérente en matière de santé avec des médecins et autres professionnels de santé répartis où il le faut. Mais cela est un autre dossier qui n'est pas incompatible avec la nécessité de déplacer à Saint Crespin les locaux à destination des professionnels de santé.

Selon Michel Rousseau, il y a une logique de projet de territoire qui exige un minimum de temps pour débattre de ce projet, même si la commission « action sociale » s'est engagée à rencontrer d'urgence les professionnels.

Valérie Fouquet rappelle que lors de sa dernière séance, le conseil municipal a voté une subvention à destination d'une association de médecins et professionnels de santé. Monsieur le maire a présenté cette subvention destinée à défendre un service de santé de proximité. Selon Valérie Fouquet, la municipalité de Sèvremoine ne justifie pas aujourd'hui la délibération du mois dernier.

Michel Rousseau ne voit pas de contradiction compte tenu des actions préventives qui pourront être menées avec cette subvention.

Marie-Joëlle Lecointre reprend qu'on connaît le planning du projet santé. On attend le résultat d'une étude en cours qui se termine fin 2016. Derrière une étude, on a des recommandations. Il faudra du temps, des réflexions, des chiffrages. Les professionnels vont être logés quand, alors qu'un local est vide à côté ?

Isabel Volant s'étonne que la commission sociale de la communauté de communes Moine et Sèvre n'ait jamais entendu parler de ce pôle santé.

Selon Marie-Joëlle Lecointre « on ne peut pas porter l'héritage de ce qui n'a pas été bien fait avant la création de la commune nouvelle ». Nadia Bretaudeau avait averti la communauté de communes qu'il n'y avait plus de médecin à Saint Crespin, sans que la communauté de communes apporte une réponse.

Selon Isabel Volant ce projet aurait pu être remis à la commission sociale de la communauté de communes, étant de la compétence de cette dernière.

Marie-Claire Starel demande la parole en tant que maire déléguée de Saint Crespin. Elle tient à préciser les enjeux. Marie-Claire Starel avait présenté le projet en février/mars 2016, projet déjà bien abouti en collaboration avec Maine-et-Loire Habitat. Le bureau ne l'a pas accepté, jugeant que Saint Crespin avait travaillé seul sans prendre en compte une étude santé initiée pourtant dès 2014. De plus une étude avait été diligentée au niveau des Mauges dans le cadre du Contrat Local de Santé, concernant entre autres la maison de convalescence de Montfaucon-Montigné. Personnellement, Marie-Claire Starel a eu du mal à accepter ce sursis à statuer de ses collègues, portant un projet de l'équipe municipale de Saint Crespin et de professionnels jeunes et dynamiques. Il fallait de plus consolider la pharmacie et offrir un service de proximité, dans le domaine du bien-être et du

paramédical qui ne lui semblait pas concurrent avec les autres communes. Depuis Sèvremoine s'est construit. Ce n'est plus le seul projet de Saint Crespin. Marie-Claire Starel précise qu'elle a voté pour la commune nouvelle dans un projet de co-construction qui, certes, peut être difficile à un certain moment. Elle fait confiance aux élus de Sèvremoine, à leurs projets et intentions manifestées en se réunissant. A certains moments, les communes déléguées peuvent penser qu'elles perdent, mais au final elles gagnent plus globalement. Ce projet soutenu par la commission « action sociale » va s'enrichir. Marie-Claire Starel appelle chacun des élus à sa responsabilité d'élus et à voter en son âme et conscience.

Marie-Joëlle Lecointre tient à préciser que cette délibération est mise au vote à son initiative, sans cela elle craint que le conseil municipal n'ait pas été informé des soucis de Saint Crespin. Elle se demande si le conseil municipal existe pour servir des rouages administratifs ou au contraire la population.

Laurence Adrien-Bigeon, tout en précisant qu'elle ne connaît pas au fond le projet, a noté l'urgence. Elle s'interroge, le projet de santé du territoire imagine-t-il qu'il n'y aura plus de médecin à Saint Crespin ? Quelle est l'importance que les médecins soient dans une adresse A ou une adresse B à Saint Crespin ? Les cabinets d'études peuvent prendre en compte ce projet dans leur réflexion.

Michel Rousseau rappelle qu'il n'y a pas de raison que le projet traîne. La commission « action sociale » est claire : le projet se fera bien sur Saint Crespin, de plus dans un délai très court.

Marie-Joëlle Lecointre regrette qu'il n'y ait aucun planning.

Selon monsieur le maire, le processus démocratique a été respecté : analyse par une commission chargée des questions de santé, en veillant à ne pas le faire au détriment des habitants de telle ou telle commune, mais au bénéfice de tous les habitants de Sèvremoine, y compris bien entendu ceux de Saint Crespin. C'est bien cette commission qui a en responsabilité la compétence santé de Sèvremoine. Monsieur le Maire exprime toute sa confiance à cette commission et à son président Michel Rousseau. Il convient d'être dans une cohérence de quartier. Il faut se donner les quelques mois nécessaires à l'étude et rencontrer rapidement les professionnels pour manifester l'intention des élus de Sèvremoine.

Marie-Joëlle Lecointre conteste la nature du vote. La question lui apparaît beaucoup trop large, comme de la manipulation. Selon elle, le vote doit être : est-ce que les élus votent pour mettre en place les travaux immédiatement ?

Il est mis au vote la proposition de la commission « action sociale » :

- Conduire le projet de Saint Crespin à l'échelle de Sèvremoine
- Créer un comité de pilotage
- Rencontrer immédiatement les professionnels

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
135	86	20	29

VOTE la proposition de la commission action sociale.

Après l'annonce des résultats de la délibération, Marie-Joëlle Lecointre, Paul Lecointre, Nadia Bretaudeau, Angélique Brugué et Véronique Pérez quittent la salle du conseil municipal.

Pierre Devêche souligne qu'il s'agit apparemment d'un projet de 70 000 €. Si celui-ci est urgent, pourquoi 70 000 € ne sont pas inscrits à cet effet dans le budget de Sèvremoine pour engager les travaux ?

VOIRIE

DELIB-2016-160 Convention d'usage et de remise en état de la VC n°8 pour le projet éolien Energie Team sur Tillières

Dans le cadre du développement d'un parc éolien par la société ENERGIETEAM sur la commune déléguée de Tillières, la société nommée *Ferme Eolienne de Tillières*, spécialement constituée pour ce projet, envisage le passage de convois exceptionnels sur les voies communales au risque de les endommager.

La société ENERGIETEAM propose une convention intitulée « convention de remise en état et droit d'usage » portant sur l'utilisation de la voirie et dans laquelle la société *Ferme éolienne de Tillières* s'engage sur le renforcement et la remise en état des chemins et voies communales utilisés. Cette convention permettra le passage de câbles enterrés.

La société ENERGIETEAM souhaite qu'il soit rappelé aux conseillers municipaux que tout membre du conseil municipal dont la famille, les proches ou lui-même tirerait un éventuel bénéfice, de quelque nature que ce soit, de la réalisation du projet éolien aujourd'hui considéré, est susceptible, d'une part, d'être regardé comme un conseiller intéressé au sens de l'article L.2131-11 du code général des collectivités territoriales et, d'autre part, d'être poursuivi pour prise illégale d'intérêt, dès lors qu'il assiste à la séance du conseil municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élue en faveur du projet éolien. S'il advenait que des conseillers municipaux aient, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la réalisation de ce projet, ils sont invités à quitter la salle préalablement aux débats et au vote relatif au projet éolien.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire ou son représentant, Paul Manceau, adjoint au maire chargé des infrastructures, à signer la convention d'usage et de remise en état de la VC n°8 dite de la Musse pour le projet éolien Energie Team sur Tillières dont les principales clauses sont les suivantes :

- Durée : depuis l'obtention du permis de construire, pour une durée de 40 ans ;
- ENERGIETEAM s'engage à rénover la voie communale n°8 considérée, dans la mesure où cette réparation serait nécessaire à l'implantation des éoliennes ;
- Même si ENERGIETEAM ne peut par la suite prétendre à aucun droit de propriété sur ledit chemin, la commune de Sèvremoine s'interdit d'en autoriser l'usage avec toute personne morale ou physique dont l'activité principale serait la production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent ;
- Considérant qu'ENERGIETEAM n'a pas la charge d'entretien du chemin, la société devra informer la mairie avant toute intervention ;
- Sèvremoine s'engage à permettre l'accès permanent aux éoliennes ;
- La commune ne peut être tenue pour responsable de la dégradation du chemin ;
- A condition que les travaux de rénovation soient réalisés, la commune consent à la société à titre de servitude réelle et pendant la vie des éoliennes un droit de passage piétonnier et routier pour tous véhicules chargés de la construction et de l'exploitation, pour des câbles souterrains et leurs gaines de protection entre les éoliennes et le réseau et un droit de surplomb de pales d'éoliennes.
- Etant donné qu'au moment de la remise en état des chemins, des dégâts pourraient être occasionnés aux plantations alentours, il est prévu un dédommagement pour les exploitants dont les cultures seraient abîmées. (calcul du dédommagement selon prescriptions de la Chambre d'Agriculture).

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2122-21 1° du code général des collectivités territoriales,

Vu les 10 articles de la convention de remise en état et droit d'usage proposée par LA FERME EOLIENNE TILLIERES 233, rue du Faubourg Saint Martin 75010 Paris,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
129	119	5	5

PREND ACTE des études réalisées sur la faisabilité du projet ;

DONNE SON ACCORD à la poursuite du projet ;

DONNE le pouvoir de signature à Didier Huchon maire ou à son représentant Paul Manceau, adjoint au maire chargé des infrastructures, afin de signer la présente convention de remise en état et droit d'usage.

COMMUNICATION

DELIB-2016-161 Projet sponsoring

En début d'année, un premier échange au sein de la commission communication avait conduit à proposer au conseil municipal, le maintien du sponsoring, en excluant du projet les associations déjà subventionnées par les communes déléguées, ceci par souci de lisibilité dans le cadre d'un budget unique.

Cependant, dès le traitement des premières demandes, il s'est avéré impossible de vérifier de manière simple, dans quelle mesure les associations étaient soutenues par les communes déléguées : certaines associations bénéficiant d'une subvention, d'autres d'accès aux équipements de la commune, d'autres des deux.

Face à ce constat, la commission communication souhaite recadrer le projet sponsoring.

Ce recadrage propose de confirmer le lien entre les associations et les communes déléguées en ne conservant dans le projet sponsoring (qui relève de la commune nouvelle), que le soutien aux initiatives à caractère exceptionnel (humanitaire, sportif de haut niveau).

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
125	119	3	3

ACCORDE à monsieur le maire la possibilité de signer, par délégation du conseil municipal, les décisions, afin d'avaliser le principe du sponsoring aux projets qui auront été validés par la commission communication.

DELIB-2016-162 Mise à disposition des associations des gobelets réutilisables pour les manifestations : modification du tarif des gobelets non rendus

Depuis 2013, la communauté de communes Moine et Sèvremoine puis la commune nouvelle de Sèvremoine, propose aux associations la mise à disposition de gobelets réutilisables. Lors des manifestations, les associations sont ainsi incitées à mettre en place un système de consigne qui contribue à la propreté du site et limite la production de déchets (éviter les gobelets en plastique jetables) : 1 €uro est donné en échange du gobelet, le consommateur paye sa boisson, à la fin de la soirée le gobelet peut être conservé ou rendu en échange de la consigne.

Après la manifestation, les gobelets sont restitués à la collectivité. Tout gobelet manquant est facturé 75 centimes à l'association. Aujourd'hui il reste un peu moins de 3 000 gobelets sur les 7 000 acquis depuis 4 ans, ce qui est un peu juste pour quelques dates dans l'année (manifestations avec 3 000 gobelets demandés ou fin juin avec plusieurs manifestations le même week-end). La commission communication souhaite écouler plus rapidement le stock de gobelets en cours et inciter encore davantage les associations à utiliser les gobelets.

Isabel Volant demande si les gobelets peuvent être utilisés par les élus pour des manifestations privées

dans les conditions exposées ci-dessus.

Le conseil municipal donne un avis favorable.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
125	120	1	4

ACCEPTE de passer le prix des gobelets non rendus de 75 centimes à 50 centimes, ce tarif n'étant valable que pour les anciens gobelets.

DECISIONS DU MAIRE

L'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales précise que le maire peut exercer certaines compétences par délégation du conseil municipal. Le conseil municipal a attribué certaines délégations au maire, par délibération du 15 décembre 2015.

L'article L. 2122-23 du C.G.C.T. ajoute que le maire doit rendre compte à chacune des réunions de conseil municipal des décisions qu'il a prises.

Il est rendu compte des décisions du maire suivantes :

Décision n° 2016-37 Travaux d'entretien de la voirie 2016-2019

Sur la base de la valorisation d'une grille de jugement des offres préétablie, ont été retenues les entreprises suivantes pour les travaux d'entretien de la voirie 2016 à 2019 :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT PAR AN H.T.
1. Entretien courant des chaussées et réseaux	CHOLET TP/PIGEON TP 49300 Cholet	331 664,50 €
2. Curages de fossés et dérasement d'accotement	SARL 2LTP 44340 Bouguenais	11 101,50 €
3. Fauchage broyage accotements, fossés et talus Elagages haies	SARL TESSIER 49122 Bégrolles en Mauges	27 269,00 €

Décision n° 2016-38-Travaux de réfection des vestiaires de la piscine Avenant n° 1 Lot 9 Ets Boissinot

Considérant qu'au cours des travaux de réfection des vestiaires de la piscine municipale, des travaux supplémentaires sont apparus nécessaires concernant le lot 9, un avenant n°1 a été signé avec l'entreprise Michel Boissinot 32, rue de la Poterie 79700 Mauléon, pour une plus-value de réparation d'alimentation d'eau froide du ballon ECS, la mise en place d'un fourreau télécom diamètre 40, derrière le bardage en façade, l'alimentation de 2 rideaux extérieurs, l'ajout de 3 barres handicapés en forme de L à 90°, le déplacement de la vanne de coupure pédiluve vers le local d'entretien, le branchement des prises extérieures sur inter à clé, l'ajout d'un robinet de puisage dans les sanitaires près du WC enfants.

- Montant initial du marché : 30 120,00 € T.T.C.
- Montant de l'avenant : 2 365,07 € T.T.C.
- Nouveau montant du marché 32 485,07 € T.T.C.
Soit une augmentation de 7,85 % du marché après avenant n° 1

Décision n° 2016-39 Communication autour de la journée du patrimoine 2016 Hélène Charron

Considérant la consultation organisée pour la réalisation graphique d'une affiche, d'une banderole, d'un dépliant 3 volets, la fourniture, l'installation et le paramétrage du matériel fourni, considérant

l'argumentation exposée dans le rapport d'analyse des offres, le marché a été attribué à Mme Hélène Charron de Nantes, pour un montant de 847 € H.T..

Décision n°2016-40 Mise en séparatif des réseaux assainissement rue Saint Maurice à Montfaucon-Montigné

Considérant la consultation d'entreprises organisée pour les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement rue Saint Maurice, commune déléguée de Montfaucon-Montigné, un marché public a été signé avec les entreprises suivantes :

Lot	Entreprises	Montant HT du marché	Estimatif HT
Lot 1 Travaux d'assainissement	ATLASS Sèvremoine	114 934,50 €	131 000 €
Lot 2 Contrôle des travaux	SOA VEOLIA Esvres sur Indre	1 898,00 €	2 500 €

Décision n°2016-41 Convention de mise à disposition d'un local, avec la Poste, pour assurer les pauses méridiennes de ses agents au Longeron

Une convention de mise à disposition d'un local pour assurer les pauses méridiennes de ses agents a été signé avec la Poste, à la Renaudière. La commune déléguée de la Renaudière, propriétaire des locaux, met à disposition de la Poste de Maine-et-Loire un local, tous les jours du lundi au vendredi de 12 h. à 13 h. Ce local comprend des tables et chaises. Une clé est remise à l'utilisateur. La présente mise à disposition est consentie 1€ par jour d'utilisation.

Décision n°2016-42 Travaux d'entretien de voirie 2016 à 2019

Considérant qu'il convient de reformuler la décision n°DEC-2016-37 du 18 mai 2016 qui ne fait référence qu'à la base de valorisation de la grille de jugement des offres, sont retenues les entreprises suivantes pour le marché fractionné de travaux d'entretien de la voirie 2016 à 2019 :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT DU MARCHE
1. Entretien courant des chaussées et réseaux	CHOLET TP/PIGEON TP 49300 Cholet	Minimum : 175 000 € Maximum : 700 000 €
2. Curages de fossés et dérasement d'accotement	SARL 2LTP 44340 Bouguenais	Minimum : 30 000 € Maximum : 120 000 €
3. Fauchage broyage accotements, fossés et talus Elagages haies	SARL TESSIER 49122 Bégrolles en Mauges	Minimum : 22 500 € Maximum : 90 000 €

Décision n°2016-43 Avenants pour travaux à la piscine municipale

Les 3 avenants n°1 concernant les travaux de réfection de l'accueil et des vestiaires de la piscine municipale de Saint Macaire ont été signés :

- Lot 1 Démolition Gros œuvres**
Montant initial du marché : 30 164,55 € HT 36 197,46 € TTC
Montant de l'avenant : - 1 205,00 € HT - 1 446,00 € TTC
Nouveau montant du marché : 28 959,55 € HT 34 751,46 € TTC
Objet de l'avenant : panneaux de signalisation, marquage reprises et raccords au sol pris en charge par les employés communaux.
Soit une baisse de 3,99 % du marché après avenant n° 1
- Lot 3 Menuiseries extérieures alu métallerie**
Montant initial du marché : 17 269,10 € HT 20 722,92 € TTC
Montant de l'avenant : 305,00 € HT 366,00 € TTC
Nouveau montant du marché : 17 574,10 € HT 21 088,92 € TTC
Objet de l'avenant : fabrication d'un poteau butoir de porte d'entrée
Soit une augmentation de 1,77 % du marché après avenant n° 1
- Lot 8 Peinture**
Montant initial du marché : 7 579,00 € HT 9 094,80 € TTC
Montant de l'avenant : 2 493,30 € HT 2 991,96 € TTC
Nouveau montant du marché : 10 072,30 € HT 12 086,76 € TTC
Objet de l'avenant : peinture de poutres de toit non prévue au marché initial
Soit une augmentation de 32,90 % du marché après avenant n° 1

Décision n°2016-44 Maîtrise d'œuvre programme assainissement de Tillières

Considérant la consultation engagée pour le choix d'un maître d'œuvre chargé de la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement de Tillières : mise en séparatif de la rue de la rue du Moulin (tranche ferme) mise en séparatif de la rue de la Poste et de l'allée de la Mairie (tranche optionnelle 1), mise en séparatif de la rue du Commerce (tranche optionnelle 2), construction de la nouvelle station d'épuration de capacité de 1 000 équivalents/habitants (tranche optionnelle 3), considérant que le cabinet de maîtrise d'œuvre ELM de la Haye Fouassière a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, un marché de maîtrise d'œuvre a été signé avec 2LM La Haye Fouassière pour le programme d'assainissement de Tillières, pour un montant de 37 237,50 € H.T..

Décision n°2016-45 Acquisition du logiciel NOE

Suite à la consultation organisée pour l'acquisition d'un logiciel pour la gestion du service périscolaire, nouveaux rythmes scolaires, navettes, restauration scolaire, scolarité (inscriptions, dérogations), petite enfance, accès distant, portail familles Web, le logiciel NOE de la société AIGA agence grand ouest sise au Futuroscope 3, rue Blaise Pascal 86130 Jaunay Clan est retenu pour la gestion de divers services petite enfance :

- Logiciel : 22 256,40 € T.T.C.
- Maintenance annuelle : 3 780,00 € T.T.C.
- Formation sur site : 5 880,00 € T.T.C.
- Accès au logiciel par ASP internet : 1 368 € T.T.C.
- Mise en place PES v2 : 1 384,80 €

Le contrat de concession de licence du logiciel et conditions générales peut être signé en conséquence.

Décisions concessions de terrain en cimetière communal

<u>COMMUNE</u>	<u>DEMANDEURS</u>	<u>SEPULTURE DE</u>	<u>DUREE</u>	<u>NATURE DE LA CONCESSION</u>	<u>PRIX</u>
Saint Macaire	Bruno et Christelle Coiscault	Jacqueline Pichon et demandeurs	50 années	Nouvelle	255 €
Saint Macaire	Marie-Thérèse Clénet	Membres de la famille	15 ans	Renouvellement	90 €
Saint Macaire	Alice Pouplard	Jean-Paul Pouplard	30 années	Nouvelle	964 €
Saint Macaire	Guy Pouplard	Membres de la famille	15 ans	Renouvellement	90 €
Saint Macaire	Paulette Arrial	Membres de la famille	15 ans	Renouvellement	90 €
Saint Macaire	Michel, Moïse, Yvon Audrain	Membres de la famille	30 ans	Renouvellement	165 €
Saint Macaire	Bernard et Roselyne Péan	Membres de la famille	50 ans	Nouvelle	255 €
Saint Macaire	Gilles Terrien	Christophe Terrien	30 ans	Nouvelle	964 €
Tillières	Maryse Giovannoli	Daniel Giovannoli et sa famille	30 ans	Nouvelle	240 €
Saint Germain sur Moine	Monique Ruiz	Julio et Monique Ruiz	30 ans	Nouvelle	55 €
Montfaucon-Montigné	Gisèle Sourice	Sylvie Sourice	30 ans	Renouvellement	80 €

Déclarations d'intention d'aliéner

La commune Sèvremoine a décidé de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

N°DECISION	Commune déléguée	N° voirie	Rue	Section	N° parcelles	Date décision
2016107 LL	LE LONGERON	26	Calvaire (rue du)	AK	148, 185, 186	20/5/16
2016129 TI	TILLIERES		Poterie (La)	A	1101, 1103, 2613	17/5/16
2016130 TI	TILLIERES		Poterie (La)	A	2908	17/5/16
2016131 SM	ST MACAIRE	4	Michelet (rue Edmond)	AH	178	17/5/16
2016132 SM	ST MACAIRE	35	Anjou (rue d')	AD	91	17/5/16
2016133 SA	ST MACAIRE	10	Beaumière (rue de la)	AD	61	17/5/16

2016134 SM	ST MACAIRE	11	Raymond (rue Georges)	AA	356	17/5/16
2016135 SM	ST MACAIRE	2	Guynemer (allée Georges)	AM	210	17/5/16
2016136 SC	ST CRESPIN	28	Moulins (28 ter)	C	3758	17/5/16
2016137 SC	ST CRESPIN	7	Ormeaux (rue de l')	C	2911	20/5/16
2016138 SG	ST GERMAIN	31	Raffegau (rue du Docteur)	A	871	20/5/16
2016139 LL	LE LONGERON	2	Château (rue du vieux)	AK	94	20/5/16
2016140 SM	ST MACAIRE	11	Industrie (rue de l')	AI	54, 55 60,62,63	20/5/16
2016141 SM	ST MACAIRE	6	Alouettes (rue des)	AI	245	20/5/16
2016142 SG	ST GERMAIN	16	Moulin (rue des)	D	1352, 1356, 1377, 1408	20/5/16
2016143 RO	ROUSSAY	7	prés fleuris (rue des)	A	1808	20/5/16
2016144 TI	TILLIERES	4	Epinettes (rue des)	C	1635	20/5/16
2016145RO	ROUSSAY	1	prés fleuris (rue des)	A	1811	23/5/16
2016148 SG	ST GERMAIN		Croix (la)	D	3267, 3269, 3280, 3268	23/5/16
2016149 SG	ST GERMAIN		Croix (la)	D	3277, 2202	23/5/16
2016150 SG	ST GERMAIN		Croix (la)	D	3279	23/5/16
2016151 SG	ST GERMAIN		Croix (la)	D	1836	23/5/16
2016152 LL	LE LONGERON	14	Kennedy (avue du Président)	AK	259	27/5/16
2016153 SG	ST GERMAIN	22	Bretagne (rue de)	E	1829	30/5/16
2016154 SM	ST MACAIRE	5	Pagnol (rue Marcel)	AH	137	30/5/16
2016155 SM	ST MACAIRE	22	Vendée (rue de la)	AB	116	30/5/16
2016156 SM	ST MACAIRE	31	Vendée (rue de la)	AE	98, 102	30/5/16

COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission urbanisme

Jean-Louis Martin donne des informations sur l'avancée des travaux de la commission urbanisme.

Actualité du PLU'S

- Préparation du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) : écrire l'histoire du PADD, par l'intermédiaire de 3 groupes de travail polarités et commissions thématiques PADD (espace rural, économie, centralités).
- Planning des travaux du PLU'S : pour une approbation en 2018.

Projet d'aménagement du centre bourg de Saint André et acquisition de l'école Saint Paul

La création du pôle exige de densifier dans l'enveloppe urbaine et d'opérer une rupture dans les modes d'urbanisation. Le secteur de l'école Saint Paul à la maison de retraite est un enjeu fort pour l'aménagement du bourg de Saint André.

Sèvremoine, dans le cadre de son droit de préemption urbain, a l'intention de préempter l'école Saint Paul, pour y prévoir des constructions futures destinées à densifier le centre-bourg.

Commission culture

Marie-Claire Starel présente au conseil municipal la saison Scènes de Pays 2016-2017, le programme de la séance de Cinéma de Plein Air du samedi 27 août, le circuit Art et Chapelles de cet été et la sortie nature du mercredi 6 juillet.

Prochaines séances de conseil municipal

Les jeudis 8 septembre, 29 septembre, 27 octobre, 24 novembre et 15 décembre.